



Siryae

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 078-200063048-20260410-2026_182-CC



DÉCISION N° 2026-182

Objet : Convention d'ingénierie pour l'établissement d'un porter à connaissance pour rejet d'un débit minimal dans la Mauldre pour les deux forages du champ captant de la Chapelle appartenant au SIRYAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° D568-20118 du Comité Syndical du 10 décembre 2018 relative à la convention d'études et de travaux d'intérêt commun et de constitution d'un groupement de commandes entre le SIRYAE et AQUAVESC,

Vu la Délibération n° D584-2019 du Comité Syndical du 28 mars 2019 relative à l'avenant n°1 à la convention d'études et de travaux d'intérêt commun et de constitution d'un groupement de commandes entre le SIRYAE et AQUAVESC,

Vu la proposition de convention d'ingénierie de la société SAFÈGE,

Considérant la nécessité pour les membres du Comité de se faire assister dans le cadre de l'établissement d'un porter à connaissance pour rejet d'un débit minimal dans la Mauldre pour les deux forages du champ captant de la Chapelle appartenant au SIRYAE,

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention d'ingénierie pour l'établissement d'un porter à connaissance pour rejet d'un débit minimal dans la Mauldre pour les deux forages du champ captant de la Chapelle appartenant au SIRYAE avec l'entreprise SAFÈGE sise 20 rue André Dussaux 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS - pour une rémunération de 6 800,00 euros HT soit 8 160,00 euros TTC.

Article 2 : que la dépense sera répartie entre les 2 syndicats pour moitié, conformément aux termes de la convention de groupement entre le SIRYAE et AQUAVESC.

Article 3 : que les crédits nécessaires au financement de cette opération et les recettes sont inscrits aux Budget Primitif 2026 articles 2315, 4581 et 4582 - opération 95058.

Article 4 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 10 avril 2026

Guy PÉLISSIER
Président



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction d'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017 - TVA N° : FR07200063048